



## AVIS DE COURSE

**MARTINIQUE CATA RAID 2019**  
**Du 27 Janvier au 02 Février 2019**  
**Lieu : ROBERT**  
**Autorité Organisatrice : Club Nautique WIND Force du Robert**  
**Grade : 4**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

La pose ainsi que l'entretien de ces logos sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux des classes suivantes : - Formule 18  
- Formule 16

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire sur le site du Martinique Cata Raid.

Les Préinscriptions pour le Martinique Cata Raid seront ouvertes à partir du **02 août 2018 au 04 septembre 2018 au plus tard**, les équipages devront se préinscrire en ligne en remplissant le formulaire. Un accusé de réception sera adressé par email. La liste définitive des bateaux inscrits sera communiquée à partir du 11 septembre 2018 par email accompagné d'un RIB. **Le délai pour confirmer son inscription est fixé au 22 septembre 2018 par le virement d'un acompte de 100€ ; l'inscription sera définitive une fois le règlement du solde de 700 € (800€ - 100€ d'acompte) validé par virement.** L'inscription sera alors confirmée et envoyée par email.

L'inscription comprend :

- Le transport des bateaux depuis Gravelines chez BCM et Montoir chez SIRENA pour la France, Pointe à Pitre et Saint Barth pour la Caraïbe,
- Une partie de l'hébergement,
- Le transfert en bus à chaque étape,
- Le pot d'ouverture,
- Les déjeuners prévus à chaque étape,
- La soirée de clôture.

Le nombre de bateaux est limité à 60 bateaux :

- 10 bateaux pour la Caraïbe,
- 50 bateaux pour l'Europe, (5 containers au départ de la France),

L'organisation se réserve le droit d'augmenter ou non le nombre d'inscrits, en fonction du remplissage des quotas définis ci-dessus par zones géographiques.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription requis sont de **400 € par personne soit 800 € par équipage.**

**100€ d'acompte au 22 septembre 2018**

**700€ à régler au plus tard le 14 octobre 2018.**

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure (décès, grave maladie...) avant le 22 octobre 2018, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical ou un justificatif. Passée cette date, aucun remboursement ne sera possible. L'acompte ne sera pas remboursé.

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Confirmation d'inscription :

Les 25 et 26 janvier 2019 de 9h00 à 16h00.

##### 5.2 Jauge et contrôles : Le certificat de jauge est obligatoire pour participer ; les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec les règles de leur classe. Des contrôles inopinés pourront être effectués pour le bon esprit du déroulement de l'épreuve.

##### 5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Dates	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes
25 & 26/01/2019	Montage des bateaux – Cérémonie d'ouverture à 19h00.	F18/F16
27/01/2019	Manches d'entraînement	F18/F16
28/01/2019	Départ de la course Robert – Prêcheur	F18/F16
29/01/2019	Départ de la course Prêcheur – Fort de France	F18/F16
30/01/2019	Journée de réserve	F18/F16
31/01/2019	Départ de la course Fort de France – Marin	F18/F16
01/02/2019	Départ de la course Fort de France – Robert	F18/F16
02/02/2019	Manches à suivre au Robert / Cérémonie de clôture à 19h00.	F18/F16
03/02/2019	Empotage des containers.	

##### 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique sur le site : [martinique.cata.raid.com](http://martinique.cata.raid.com) ; à compter du 06 novembre 2017 ; ainsi qu'à la confirmation des inscriptions les 19 et 20 janvier 2018.

#### 7. LES PARCOURS

##### 7.1 Les parcours seront de type Raid et parcours construit

##### 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit dans les Instructions de Course.



**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

Classement officiel de l'épreuve :

- Un classement F18 par addition des temps réels des courses courues et validées, augmenté des éventuelles pénalités.
- Un classement F16 par addition des temps réels des courses courues et validées, augmenté des éventuelles pénalités.

Pour la remise des prix du Martinique Cata Raid, un classement général scratch non officiel se fera, par addition des temps compensés des courses courues et validées ; augmenté des éventuelles pénalités de toutes les séries présentes sera fait.

Six courses sont prévues au programme, le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Comité de Course qui pourra, en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres considérations non équitables pour tous, modifier le programme initial.

Toutes les courses courues et validées sont prises en compte pour le classement.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués lors de la soirée de clôture prévue le 02 février 2019.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. EQUIPEMENT DE SECURITE**

Equipement de sécurité obligatoire à bord :

- **1 pagaie d'au moins un mètre de long,**
- **1 bout de remorquage à poste de 15m de long et 6 mm Ø,**
- **1 bout de redressage à poste de 4m de long et 10mm de Ø**
- **2 brassières homologuées,**
- **Les longueurs et diamètres exigés par cette règle sont les dimensions minimum. Le bout de remorquage doit pouvoir résister aux efforts engendrés par la traction d'un bateau sécurité.**
- **1 compas ou un GPS,**
- **1 VHF étanche en état de marche,**
- **2 flashs individuels étanches,**
- **1 transpondeur (système de repérage par satellite) fourni par l'organisation.**

Tout équipage ayant un élément manquant de l'équipement de sécurité pourra être disqualifié.

Tout l'équipement de sécurité doit être présenté à la confirmation d'inscription.

**14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE**

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même capturés pendant la période de la compétition nommée : « Martinique Cata Raid », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux en liaison avec la dite épreuve.



## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**15.1** L'autorité organisatrice mettra à disposition des équipages quatre containers au départ de la France. Deux lieux sont retenus : Gravelines chez BCM et Montoir chez SIRENA, la date de l'empotage sera précisée ultérieurement.  
En ce qui concerne les transports par chariot au départ de Pointe à Pitre ou de Saint Barth, l'autorité organisatrice précisera ultérieurement avec quelle compagnie elle travaillera.

**Documents obligatoire à fournir à l'empotage :**

- **Facture du catamaran,**
- **Certificat d'origine,**
- **Liste de colisage détaillée,**
- **Copie de la pièce d'identité du propriétaire.**

**15.2** L'hébergement est pris en charge par l'organisation jusqu'à hauteur de 280€ par équipages. Plusieurs formules seront proposées, complètes, semi complètes ou chez l'habitant.

**15.3** Pour les accompagnateurs (trices), l'autorité organisatrice proposera des tarifs pour l'hébergement, les repas du midi et le transport en bateau suiveur.  
Des tarifs préférentiels seront proposés pour la location de véhicules ; il est fortement conseillé de réserver une voiture dès la validation de votre inscription.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Club Nautique WIND Force du Robert au : **Tel :** 0596 655 970

**Port :** 0696 22 10 42 Bruno Lecomte (organisation générale).

**Port :** 0696 23 08 72 Richard Nella / 0696 20 15 87 Emmanuelle Bigon (hébergement).

**Port :** 0696 23 13 35 Loïc Leopold (transport bateau).

**Email:** clubnautiquewindforce@gmail.com

**Site:** www.martiniquecataraid.com



(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)  
**ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

